



Extinction d'une servitude

Par **pechmeja**, le **06/11/2008** à **15:39**

Voilà, j'espère poser ma question clairement.

Un propriétaire A possède une servitude sur un terrain appartenant à B, afin que A accède à un petit terrain enclavé.

Le propriétaire A scinde sa parcelle, vend l'enclave à un propriétaire C. Lequel propriétaire C achète un autre terrain jouxtant la parcelle enclavée et réunit les deux parcelles qui disposent d'un accès désormais direct sur le chemin communal. Ensuite le propriétaire A vend ce qui reste de la parcelle à un nouveau propriétaire D.

Le nouveau propriétaire D peut-il revendiquer la servitude initiale ? à savoir : passer sur un terrain qui ne lui appartient pas pour se rendre sur un autre terrain ne lui appartenant pas ?

Merci pour votre réponse.